



Monsieur Gérard BAUP  
Mairie - Cornillon-en-Trièves  
Grand-Oriol  
38710 Cornillon-en-Trièves

Paris, le 04/07/2022

**Objet : Remise Dossier Information Mairie**

**Réf(s) : 38127\_001\_06**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet d'installation d'une station d'antennes relais Free Mobile situé Lieu Dit "Le Bois" Chemin des Blaches, 38170 Cornillon en Trièves.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Luka GISBERT

*Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales*

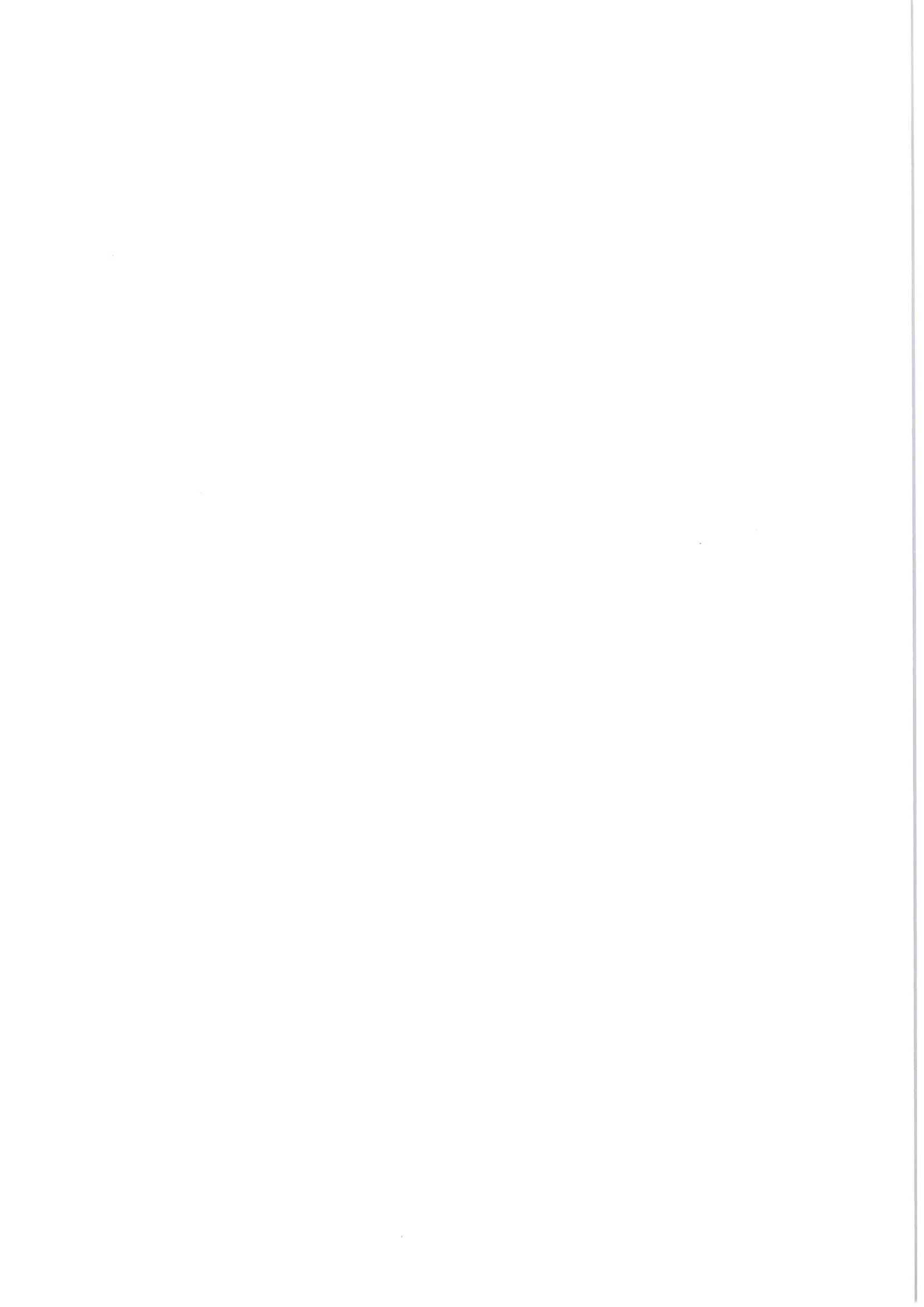


25218715980000160214

**Free Mobile-Groupe Iliad**

16, rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SIRET : 499247138 00021 - Société par actions simplifiée au capital de 365 138 779 €  
Immatriculée au registre du commerce des sociétés de Paris sous le numéro RCS 499 247 138



# DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



25218715980000160314

*free*  
mobile

**OPÉRATEUR :** Free Mobile  
**CODE SITE :** 38127\_001\_06  
**ADRESSE DU SITE :** Lieu Dit "Le Bois" Chemin des Blaches  
**COMMUNE :** 38170 Cornillon en Trièves  
**DATE :** 04/07/2022

*free*



## RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

<b>OPÉRATEUR :</b>	FREE MOBILE
<b>COMMUNE :</b>	Cornillon en Trièves
<b>NOM DU SITE :</b>	38127_001_06
<b>CODE SITE :</b>	38127_001_06
<b>ADRESSE :</b>	Lieu Dit "Le Bois" Chemin des Blaches - 38170 Cornillon en Trièves
<b>TYPE DE SUPPORT :</b>	Pylône autostable
<b>PROJET DE :</b>	Nouvelle antenne relais
<b>COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :</b>	X = 867395.48, Y = 1985659.22 Longitude : 5.71676, Latitude : 44.819956

## CONTACT FREE MOBILE

<b>NOM :</b>	Luka GISBERT Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
<b>E-MAIL :</b>	lgisbert@free-mobile.fr
<b>ADRESSE :</b>	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	4
3. Calendrier indicatif du projet .....	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	7
5. Plan de situation à l'échelle .....	8
6. Plan de cadastre .....	9
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	10
8. Déclaration ANFR .....	13
9. Plans du projet .....	14
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité .....	21
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	21
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	22
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	23



2521871598K000160414

## **1. Synthèse et motivation du projet**

**En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.**

**Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches** ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

**Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.**

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

## **2. Descriptif détaillé du projet et des installations**

### **Descriptif du projet**

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais émettant sur les bandes de fréquences 700 / 900 / 1800 / 2100 / 2600 Mhz pour contribuer à la couverture de la commune de Cornillon en Trièves, en 3G et 4G.

### **Caractéristiques d'ingénierie**

<b>Nombre d'antennes</b>	<b>Existantes : 0</b>	<b>À ajouter : 3</b>	<b>À modifier : 0</b>
<b>Type</b>		Panneaux	
<b>Technologies</b>		3G / 4G / 5G	
<b>Azimuts (S1/S2/S3)</b>		0° 120° 220°	

### **Antennes**

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
0°	<b>4G</b> 700 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	33	30.85	4°
120°	<b>4G</b> 700 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	33	30.85	4°
220°	<b>4G</b> 700 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	868 m	895 m	20,35 m	888,35 m	21,60 m	889,75 m	33	30.85	4°

<sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne

<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne



<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

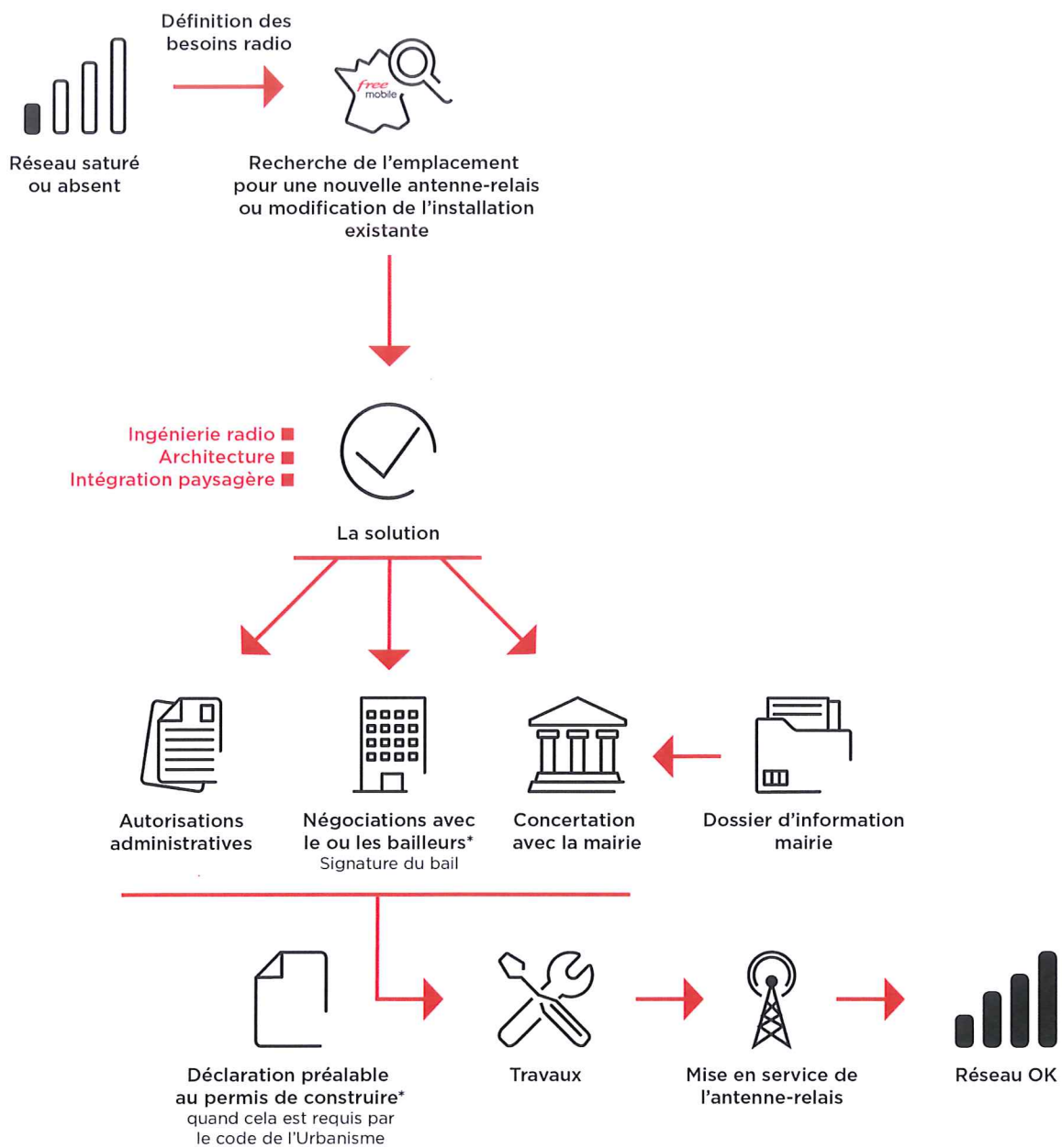
**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

## Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



\*Si nécessaire



### 3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Juillet 2022
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Août 2022
Début des travaux (prévisionnel)	Novembre 2022
Mise en service (prévisionnel)	Décembre 2022

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

### 4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

#### Adresse

Lieu Dit "Le Bois" Chemin des Blaches  
38170 Cornillon en Trièves

#### Coordonnées

##### Lambert II étendu

X = 867395.48

Y = 1985659.22

##### WGS 84

Longitude : 5.71676

Latitude : 44.819956



## 5. Plan de situation à l'échelle

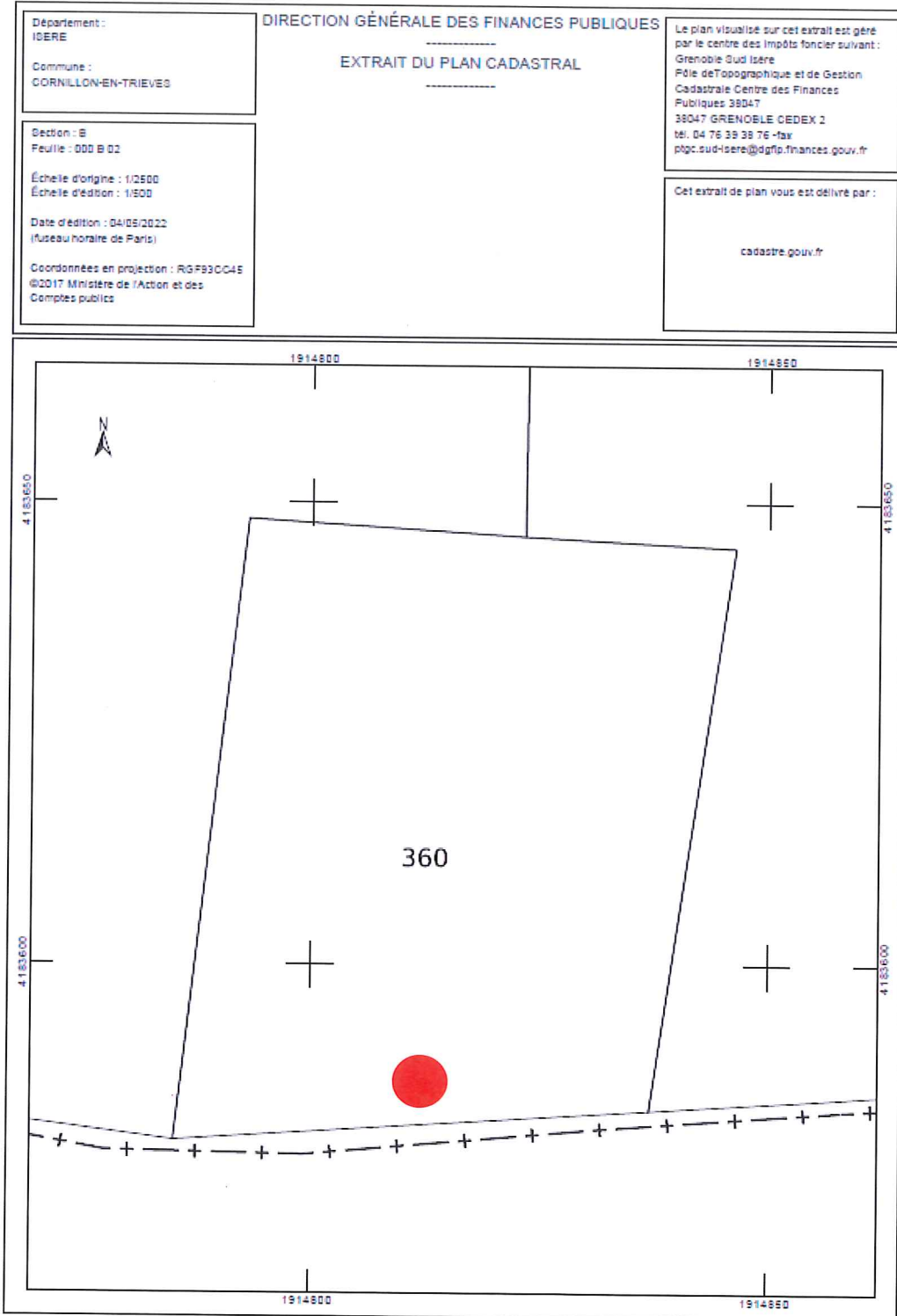
### Localisation de l'installation



**Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné**

sans objet

## 6. Plan de cadastre



## 7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

### Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



2521871598000160814

Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



## 8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?

oui       non

\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public

oui       non

\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

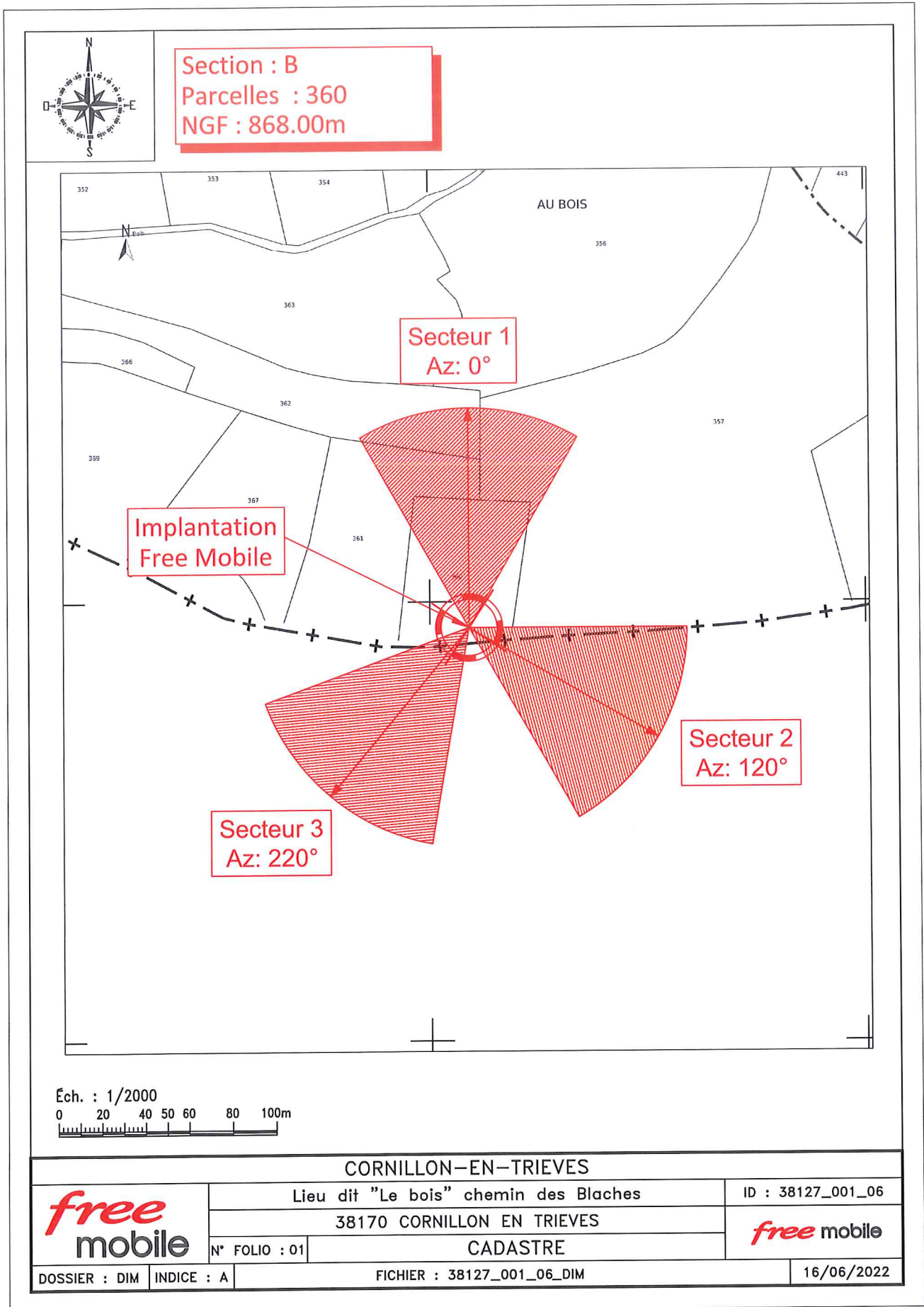
oui       non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

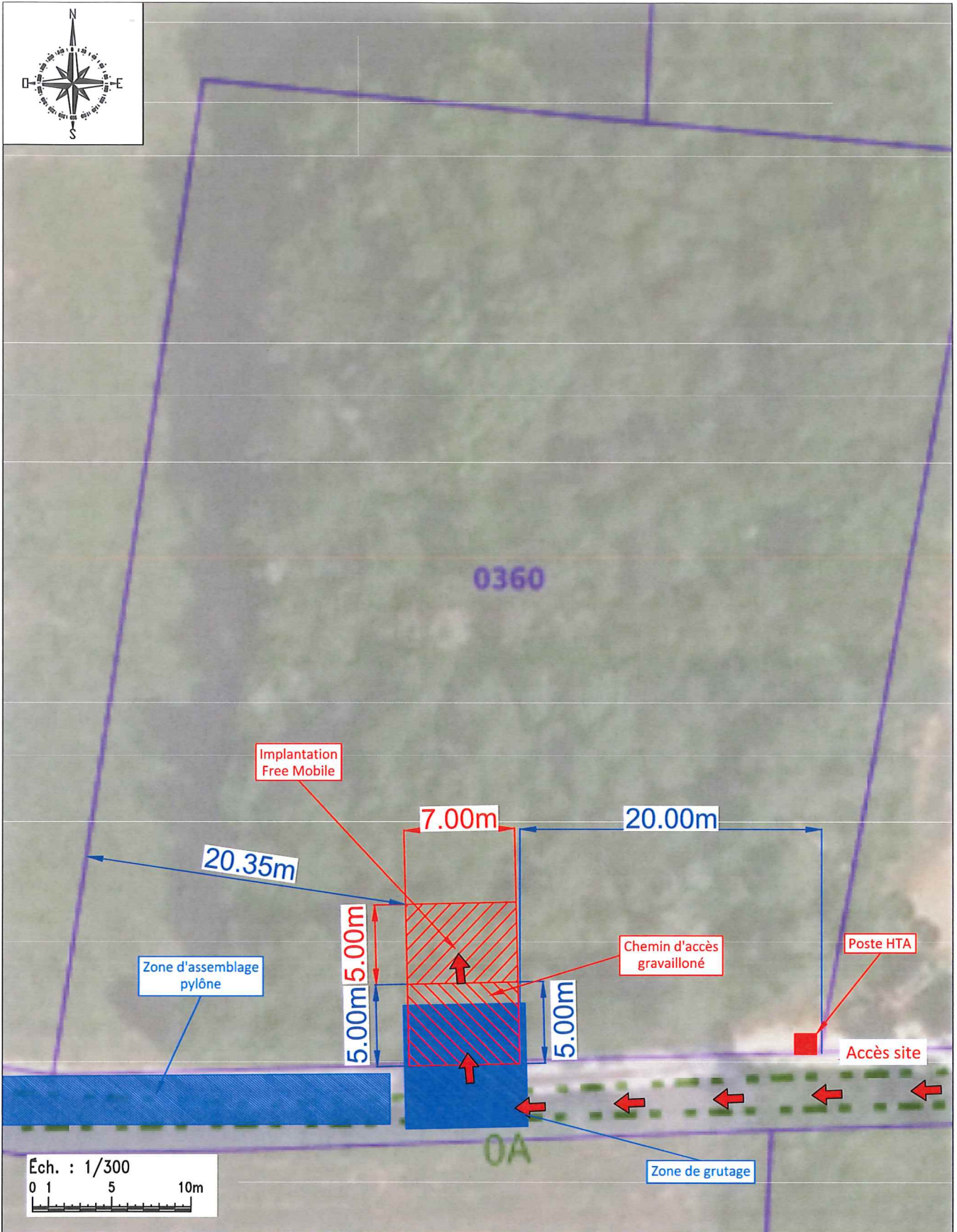
oui       non



**9. Plans du projet**



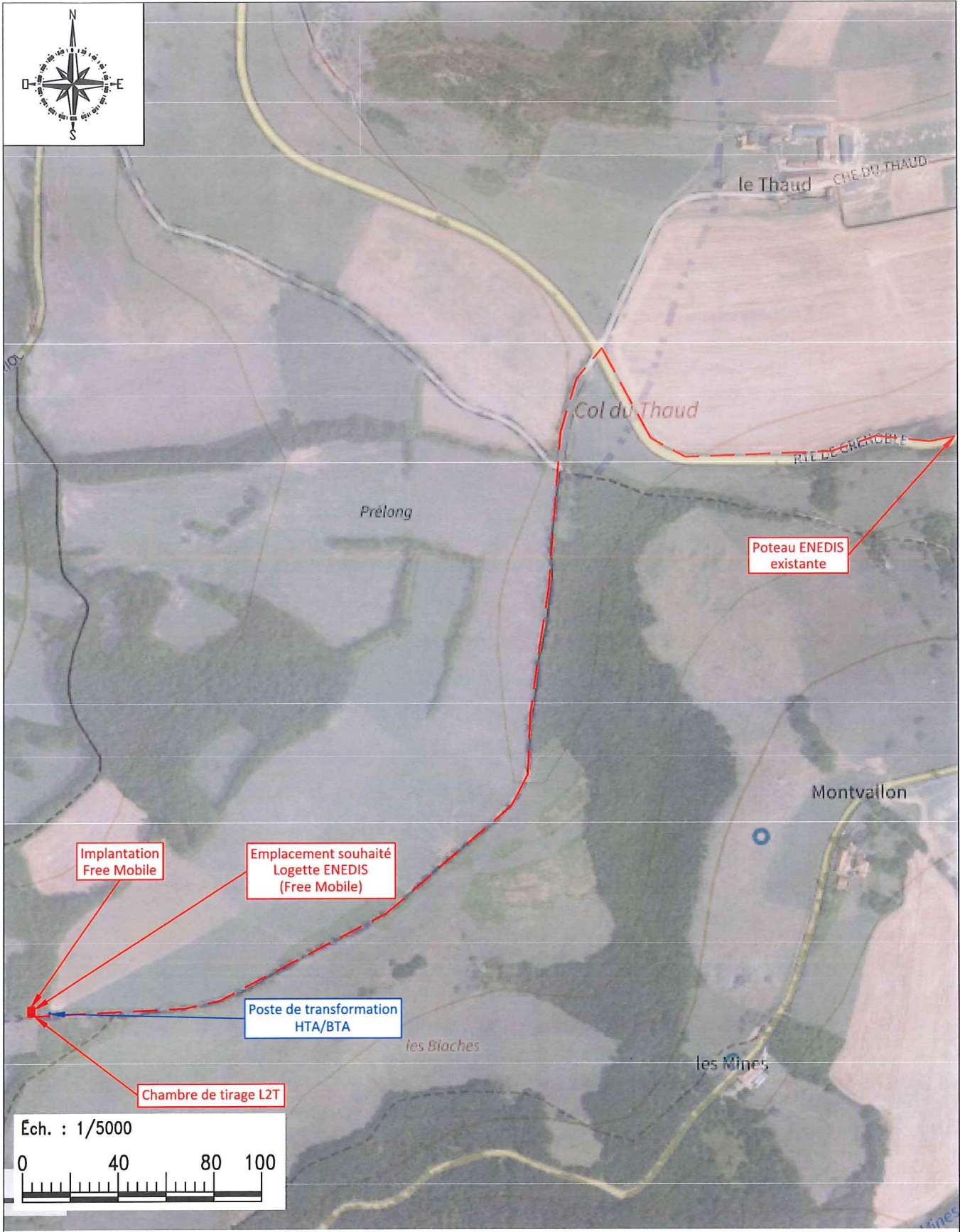






2521871598K000161014

CORNILLON-EN-TRIEVES

	Lieu dit "Le bois" chemin des Blaches		ID : 38127_001_06
	38170 CORNILLON EN TRIEVES		
	N° FOLIO : 02	PLAN DE MASSE	
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER : 38127_001_06_DIM	16/06/2022



CORNILLON-EN-TRIEVES

	Lieu dit "Le bois" chemin des Blaches		ID : 38127_001_06
	38170 CORNILLON EN TRIEVES		
N° FOLIO : 03	PLAN DES ADDUCTIONS		
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER : 38127_001_06_DIM	16/06/2022



Limite de parcelle

Ech. : 1/200



Chemin des Blaches

NGF  
868.00m  
±0.00

CORNILLON-EN-TRIEVES

**free**  
mobile

Lieu dit "Le bois" chemin des Blaches

ID : 38127\_001\_06

38170 CORNILLON EN TRIEVES

N° FOLIO : 04

PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT

**free** mobile

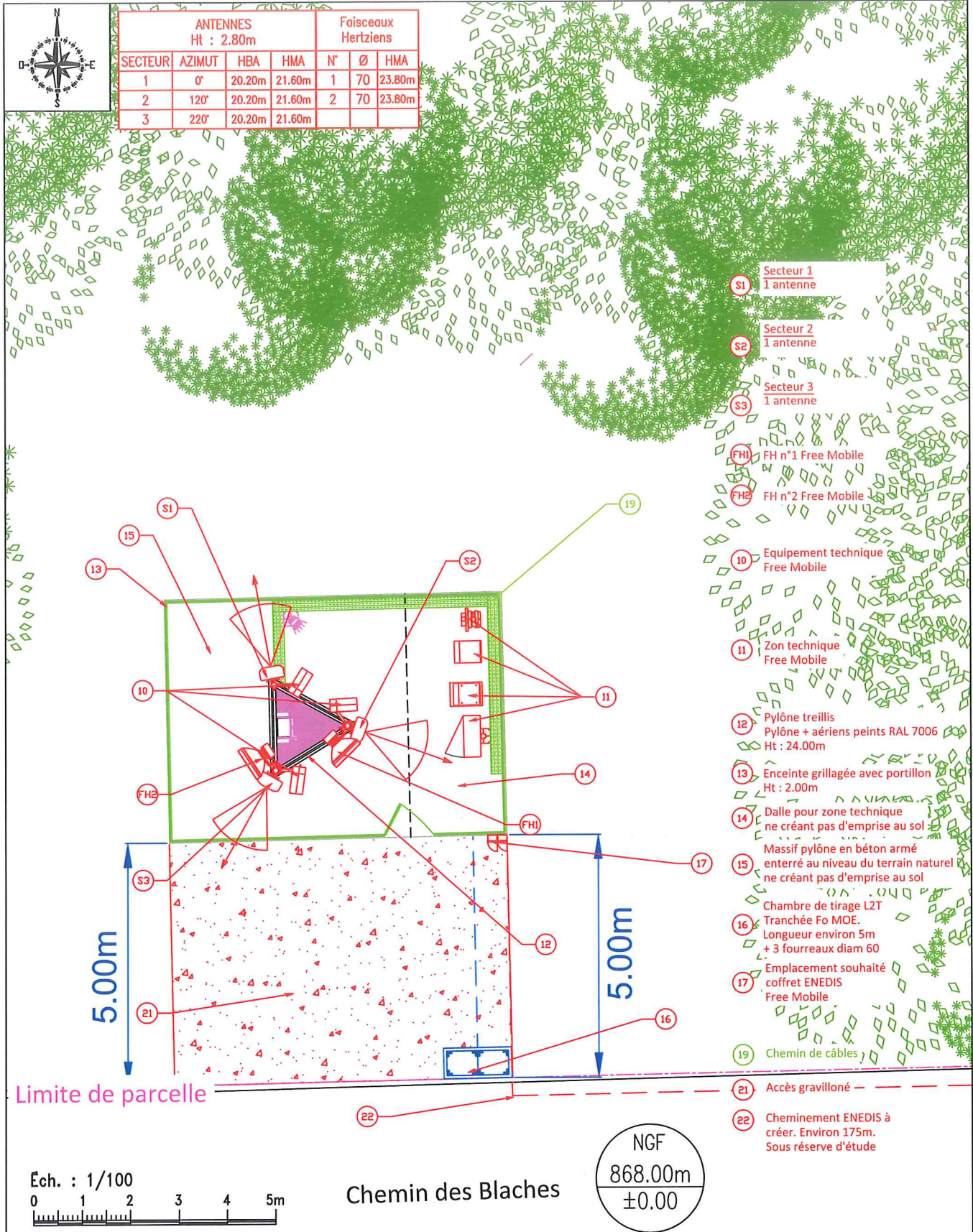
DOSSIER : DIM

INDICE : A

FICHER : 38127\_001\_06\_DIM

16/06/2022





- S1 Secteur 1  
1 antenne
- S2 Secteur 2  
1 antenne
- S3 Secteur 3  
1 antenne
- FH1 FH n°1 Free Mobile
- FH2 FH n°2 Free Mobile
- 10 Equipement technique  
Free Mobile
- 11 Zon technique  
Free Mobile
- 12 Pylône treillis  
Pylône + aériens peints RAL 7006  
Ht : 24.00m
- 13 Enceinte grillagée avec portillon  
Ht : 2.00m
- 14 Dalle pour zone technique  
ne créant pas d'emprise au sol
- 15 Massif pylône en béton armé  
enterré au niveau du terrain naturel  
ne créant pas d'emprise au sol
- 16 Chambre de tirage L2T  
Tranchée Fo MOE.  
Longueur environ 5m  
+ 3 fourreaux diam 60
- 17 Emplacement souhaité  
coffret ENEDIS  
Free Mobile
- 19 Chemin de câbles
- 21 Accès gravillonné
- 22 Cheminement ENEDIS à  
créer. Environ 175m.  
Sous réserve d'étude

Limite de parcelle

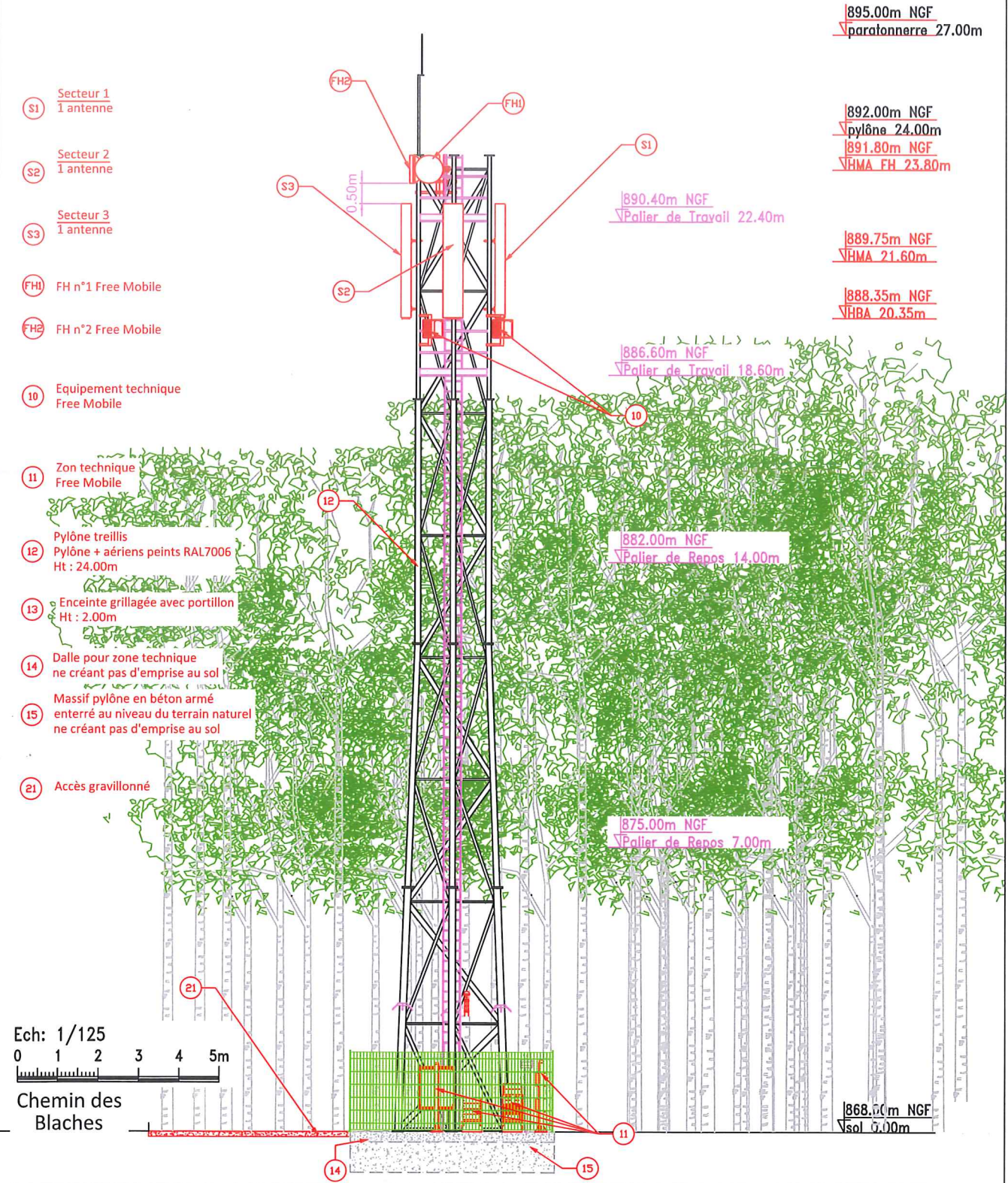


Chemin des Blaches



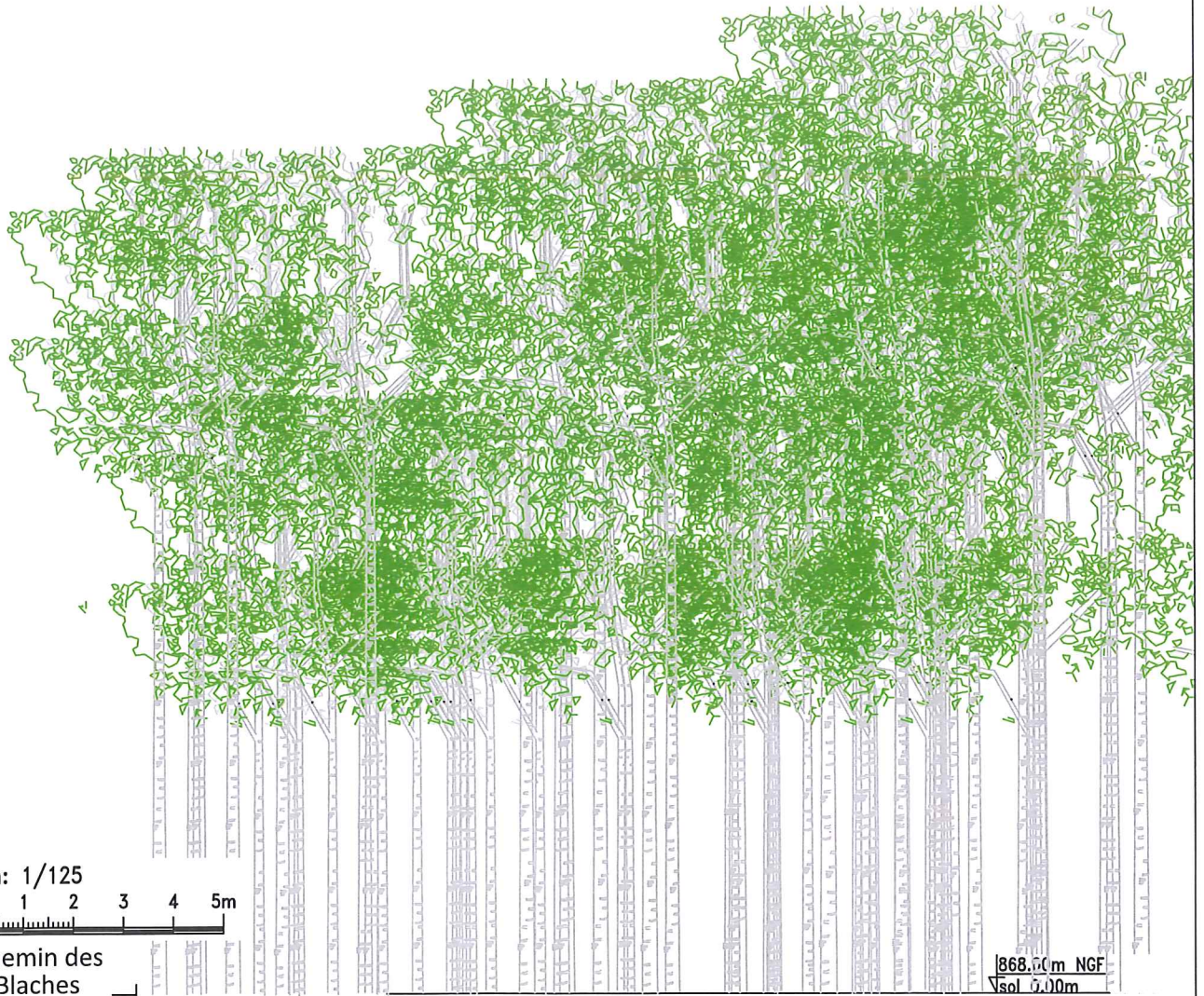
<b>CORNILLON-EN-TRIEVES</b>			
<b>free mobile</b>	Lieu dit "Le bois" chemin des Blaches		ID : 38127_001_06
	38170 CORNILLON EN TRIEVES		<b>free mobile</b>
N° FOLIO : 05	PLAN D'IMPLANTATION PROJET		
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER : 38127_001_06_DIM	16/06/2022

ANTENNES Ht : 2.80m				Faisceaux Hertziens		
SECTEUR	AZIMUT	HBA	HMA	N°	Ø	HMA
1	0°	20.20m	21.60m	1	70	23.80m
2	120°	20.20m	21.60m </td <td>2</td> <td>70</td> <td>23.80m</td>	2	70	23.80m
3	220°	20.20m	21.60m			





CORNILLON-EN-TRIEVES

<b>free mobile</b>	Lieu dit "Le bois" chemin des Blaches		ID : 38127_001_06
	38170 CORNILLON EN TRIEVES		<b>free mobile</b>
N° FOLIO : 07	PLAN D'ELEVATION PROJET EST		
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHIER : 38127_001_06_DIM	16/06/2022



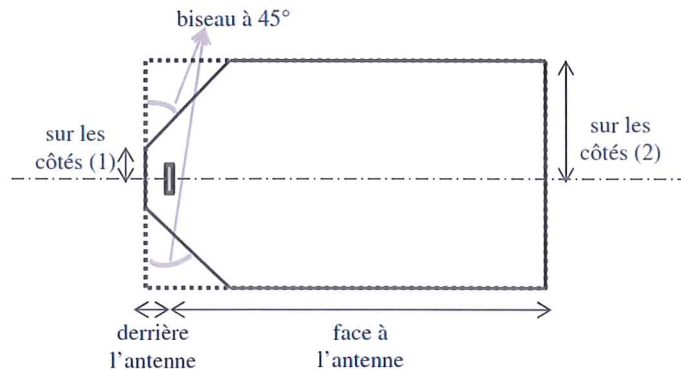
2521871598K000161214

CORNILLON-EN-TRIEVES

	Lieu dit "Le bois" chemin des Blaches		ID : 38127_001_06
	38170 CORNILLON EN TRIEVES		
N° FOLIO : 06	PLAN D'ELEVATION EXISTANT EST		
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER : 38127_001_06_DIM	16/06/2022

## 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :

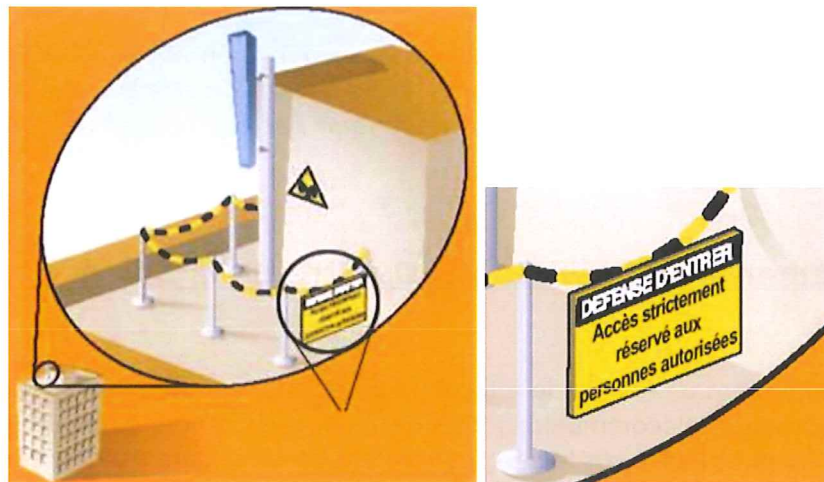


Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse  
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



## 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr">www.radiofrquences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a>



## Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>

## Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

### Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *« cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population »*

## 12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de**



cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

### 13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



2521871598K000161414



2521871598K00001 00000 1E0059453807

2521871598K00001



Mairie - Cornillon-en-Trièves  
Grand-Ortol  
38710 CORNILLON EN TRIEVES



2521871598K0000160714

